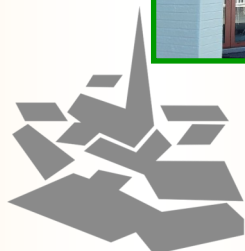


Peyrilhac Inform'



2020-2026



★
PEYRILHAC
N° 85 - AOUT 2025

Le mot du Maire

Chers concitoyens,

Dans quelques mois, cette mandature arrivera à son terme puisqu'en mars 2026 vous devrez élire une nouvelle équipe municipale. Pour ma part, cela fera 12 ans que je suis engagé comme maire avec à mes côtés des élus qui se sont succédés durant toutes ces années et je me représente aux prochaines élections de 2026.

En début de mandature, souvenez-vous, nous avons traversé la crise du COVID. Crise inédite que nous avons dû gérer, le mieux possible, avec l'aide de toutes et tous, démontrant ainsi une formidable solidarité concitoyenne.

Comme nous nous y étions engagés, de nombreux projets, petits ou grands, ont pu être réalisés durant ces 6 ans :

- La réception du nouveau restaurant scolaire et du réseau de chaleur,
- La création du lotissement de Fôt,
- La réfection de la charpente et la couverture de la salle polyvalente,
- La végétalisation du cimetière,
- Le local de l'ACCA avec une forte implication des chasseurs,
- L'aménagement de la place de l'église,
- La réfection des trottoirs des rues Martial Bardet et du 19 mars 1962,
- La restauration des façades de la Mairie et la rénovation de l'intérieur,
- Le soutien sans faille à la construction du pôle Enfance piloté par le SIEPEA à Saint Gence
- L'accessibilité de la mairie aux personnes à mobilité réduite (PMR). Nous avons dû répondre à cette urgence car le monte-charge était trop souvent en panne ce qui rendait la mairie inaccessible aux personnes à mobilité réduite. Nous avons fait le choix de le supprimer et de créer un cheminement le long de l'école. Ce chantier a été cofinancé par l'Etat et le Département de la Haute-Vienne. Cette réalisation nous permet ainsi, d'éviter un contrat de maintenance et de subir des pannes à répétition.

Les projets qui ont été menés durant cette mandature étaient nécessaires, utiles, réfléchis et pour certains prioritaires. Nous avons également eu à cœur de maintenir notre patrimoine en bon état tout en restant vigilants sur les finances de notre commune, qui à ce jour sont parfaitement saines.

Des travaux de voiries ont eu lieu à différents endroits de la commune, et d'autres sont à venir prochainement sur la route du Boucaret à Chauvour.

La réalisation de tous ces chantiers n'aurait pas été possible sans la forte implication des élus et du personnel communal. Je profite de cet édito pour remercier les secrétaires de mairie, les agents de l'école et des services techniques pour leur engagement et leur professionnalisme.

Le projet de l'aménagement et de la végétalisation de la cour de l'école devra être mené par la nouvelle équipe municipale.

Nous savons tous qu'il est très difficile, aujourd'hui, de trouver des bénévoles au sein des associations, je pense bien entendu à l'Amicale Laïque, au Comité des Fêtes je profite de cet édito pour renouveler mon admiration à celles et ceux qui, tout au long de l'année, s'efforcent de donner un peu de leur temps pour animer notre belle commune, qu'ils soient tous assurés de mon total soutien.

Sur un tout autre sujet, je voulais vous rappeler que Peyrilhac est une commune rurale avec les petits inconvénients de la vie à la campagne qui se manifestent souvent sous la forme de nuisances sonores comme les travaux dans les champs, un ball-trap (une fois dans l'année pour récolter un peu d'argent pour financer les dégâts causés sur les cultures par les sangliers), les cloches de l'église, un chien qui aboie, le voisin qui passe la tondeuse etc.....Nous devons apprendre à vivre tous ensemble, en se respectant et en faisant preuve d'un peu de tolérance.

Quotidiennement et tout au long de l'année, les agents techniques essaient de maintenir le bourg et les villages propres et accueillants malgré certaines incivilités. Dans les prochaines semaines, Monsieur Jacqui Deserces sera **Garde Particulier de la Voirie Routière** sur l'ensemble de la commune. Le garde particulier de la voirie routière relève les infractions (délits ou contraventions) commises sur le territoire communal dont il a la surveillance en dressant des procès-verbaux ou utilisant la procédure de l'amende forfaitaire (pour seulement les infractions de 1ère à 4ème classe).

Avant de terminer cet Edito, j'ai une pensée toute particulière pour les familles qui sont dans la peine d'avoir perdu un être cher, aux personnes qui vivent seules et qui peuvent traverser des moments difficiles. Je veux leur dire qu'elles n'hésitent pas à prendre contact avec le secrétariat de mairie pour une aide ou un soutien.

En ce début d'été, la canicule touche l'ensemble de l'hexagone avec des températures qui avoisinent souvent les 40°. Respectez bien les consignes données par les pouvoirs publics pour traverser en toute sécurité ces épisodes caniculaires. Je vous remercie par avance de rester vigilants vis-à-vis de vos voisins surtout s'ils sont seuls et âgés et de nous alerter en cas de problème.

Je souhaite la bienvenue aux nouveaux habitants qui ont fait le choix de venir vivre dans notre belle commune.

Il ne me reste plus qu'à vous souhaiter une belle fin d'été et une excellente rentrée.

Bien cordialement.

Claude COMPAIN



Aménagement de la place de l'Eglise

LES ACTIVITES DU CONSEIL MUNICIPAL AU COURS DU 1^{er} SEMESTRE 2025

FINANCES, DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, COMMUNICATION

Finances

Le premier semestre est consacré au bilan de l'année précédente et aux prévisions pour l'année en cours. Comme à l'accoutumée, nous vous donnons les chiffres du compte administratif (C.A. = résultats de l'année précédente) et ceux du budget primitif (B.P.). Le compte administratif et le budget primitif ont été votés le 7 avril à l'unanimité des membres présents et représentés.

BUDGET PRINCIPAL

Section de fonctionnement :

DEPENSES (en Euros)

	Résultats 2024	Vote du budget 2025
voyages scolaires de fin d'année	2 150.00	2 200.00
eau	2 242.71	3 000.00
électricité	42 952.53	45 000.00
combustibles	12 727.82	15 000.00
carburants	18 412.28	20 000.00
alimentation cantine	33 731.65	37 000.00
fournitures d'entretien	4 939.50	5 000.00
fournitures petits équipements	5 757.14	6 000.00
vêtements / agents entretien	405.58	1 000.00
fournitures administratives	2 586.67	3 400.00
fournitures scolaires	6 691.60	7 400.00
autres matières & fournitures (fleuissement annuel)	1 010.43	1 000.00
loyer/Lges Habitat	5 146.68	5 315.00
locations (défibrillateur)	576.00	580.00
entretien des terrains	0	800.00
entretien bâtiments publics	1 049.77	2 000.00
autres bâtiments	0	800.00
entretien des réseaux	968.45	1 000.00
entretien matériel roulant	1 513.71	2 000.00
entretien autres biens mob.	3 577.02	4 000.00
maintenances	7 189.91	9 000.00
multirisque	6 774.00	8 264.00
primes assurances autres	2 818.50	2 800.00
documentation	755.19	800.00
autres frais (formations)	850.64	800.00
Honaires médicaux et paramédicaux	99.00	100.00
honoraires (vacations géomètre)	1 467.17	1 600.00
frais d'actes et de contentieux	0	500.00
divers/rémun interméd (diagnostics obligatoires)	53.00	100.00

annonces et insertions	511.96	600.00
fêtes et cérémonies	2 230.44	2 800.00
catalogues et imprimés (agenda 2025)	70.00	1 140.00
publications	2 396.40	2 800.00
transports périscolaires	4 490.00	4 500.00
frais d'affranchissement	2 281.45	2 300.00
frais de télécommunications	5 578.53	4 000.00
frais ouverture ligne de trésorerie/paiement en ligne	92.82	150.00
redevance spéciale LM	2 244.35	2 600.00
rembt à LM/vêtements de travail	208.95	500.00
analyses/cantine + légionellose	556.15	800.00
taxes foncières	3 126.00	3 800.00
TOTAL CHAPITRE	190 234.00	212 449.00
frais de personnel (charges comprises)	578 048.84	592 350.00
TOTAL CHAPITRE	578 048.84	592 350.00
reverst AC à Limoges Métropole	40 514.54	40 515.00
Fds péréqu ress com et intercom	88.00	100.00
TOTAL CHAPITRE	40 602.54	40 615.00
indemnités Maire et élus	37 256.16	38 500.00
cotisation retraite Maire et élus	1 565.33	1 650.00
cotis. sécurité sociale part patronale	4 727.34	4 850.00
allocation élus en fin de mandat	50.90	60.00
créances admises en non valeur	0	400.00
créances éteintes	0	200.00
contrib.organismes regroupement	127 993.69	137 014.00
participations	5 181.21	6 700.00
subv. CCAS	500.00	2 637.00
participation voyage scolaire versée aux fa- milles	0	350.00
subventions aux associations	2 954.00	4 000.00
chgs diverses (repas agts voirie+coop scolaire)	2 893.96	3 200.00
TOTAL CHAPITRE	183 122.59	199 561.00
intérêts des emprunts	7 753.10	6 700.00
intérêts ligne de trésorerie	0	150.00
TOTAL CHAPITRE	7 753.10	6 850.00
titres annulés	0	2 000.00
reversement acompte/ filet de sécurité versé par l'Etat	0	0
TOTAL CHAPITRE	0	2 000.00
dot.aux.provisions.pour.risques.&.chgs.de.fonctionnement	500.42	420.97
TOTAL CHAPITRE	500.42	420.97
Dépenses imprévues		
DEPENSES REELLES	1 000 261.49	1 054 245.97
cession parcelle AT 225 issue AT 23	20.50	0
cession parcelle AT 225 issue AT 23	39 979.50	0
amort. étude DORSAL	8 484.58	8 485.00
amort/participation lotissement SELI	11 600.00	11 600.00
TOTAL CHAPITRE	60 084.58	20 085.00
DEPENSES DE L'EXERCICE	1 060 346.07	1 074 330.97
virement à la section d'investissement		80 879.02
TOTAL	1 060 346.07	1 155 209.99

RECETTES (en Euros)

	Résultats 2024	Vote du budget 2025
remboursement rémunérations	49 380.27	18 000.00
TOTAL CHAPITRE	49 380.27	18 000.00
concessions cimetièrè	200.00	600.00
droits de place	200.00	200.00
produit vte livre commune/CITEO	35.00	0
Redevance SFR	0	277.00
garderie	12 263.30	11 000.00
cantine	39 912.70	39 000.00
locations de la licence 4	0	600.00
remb.frais personnel/L.M.	56 669.23	50 000.00
remb fonct Voirie/LM	80 129.87	14 000.00
charges/loyer boucherie	348.00	348.00
TOTAL CHAPITRE	189 758.10	116 025.00
dotation solidarité communautaire	6 316.00	3 000.00
autres impôts locaux ou assimilés	7 312.00	7 000.00
FPIC	31 143.00	25 000.00
fonds départemental DMTO -5000 hab	28 162.39	25 000.00
TOTAL CHAPITRE	72 933.39	60 000.00
impôts directs locaux	590 982.00	604 251.00
autres contributions directes	1 100.00	0
TOTAL CHAPITRE	592 082.00	604 251.00
dotation forfaitaire	149 808.00	151 399.00
dotation solidarité rurale	45 429.00	46 014.00
dotation nationale de péréquation.	14 484.00	15 801.00
dotations aux élus locaux	255.00	255.00
participations Etat	5 600.00	5 600.00
Etat : compens.taxè foncièrè	24 009.00	24 370.00
autres (frais électoraux, ...)	416.69	230.00
TOTAL CHAPITRE	240 001.49	243 669.00
revenus des immeubles	18 249.16	17 520.00
redevance SFR	2 409.50	0
prèts divers gesti courante (loc salles, rembt assurances, ...)	21 747.98	14 080.00
TOTAL CHAPITRE	42 406.64	31 600.00
mandat annulé sur exercice précédent	917.80	100.00
autres produits exceptionnels	40 000.00	0
TOTAL CHAPITRE	40 917.80	100.00
RECETTES RELLES	1 227 479.69	1 173 645.00
amortissement subv DORSAL	6 743.96	6 744.00
TOTAL CHAPITRE	6 743.96	6 744.00
RECETTES DE L'EXERCICE	1 234 223.65	1 080 389.00
excédent antérieur	72 920.42	74 820.99
TOTAL	1 307 144.07	1 155 209.99

Section d'investissement

DEPENSES

	Résultats 2024	Vote du budget 2025
remb. capital des emprunts	49 017.80	48 800.00
dépôts et cautionnements		400.00
achat des parcelles restantes/lotisss de Fôt		131 000.00
réfection mur du cimetière		41 000.00
plantation de vivaces	687.50	800.00
aire de jeux/esplanade de Larraga	23 180.40	600.00
acquisition d'un tracteur tondeuse		27 108.00
équipement de vidéo projection	4 980.00	
autres mobiliers (école, cantine, mairie)	480.00	2 200.00
matériel divers (pour ateliers, école, cantine, mairie)		6 612.00
aménagement de la place de l'Eglise		18 000.00
travaux rénovation extérieur mairie	72 098.57	
travaux rénovation école	10 169.24	
accès PMR mairie	2 214.00	95 000.00
robinets thermostatiques école	2 273.64	
taxe d'aménagement local ACCA	1 143.00	
alarme PPMS école		8 500.00
Remplact 1 paire de volets/mairie		1 945.00
extensions réseau électrique	2 691.77	3 429.00
remplact lampadaire avenue Jean Moulin		2 905.00
DEPENSES REELLES	168 935.92	388 299.00
amort subvention L.ges Métropole montée en débit	6 743.96	6 744.00
DEPENSES DE L'EXERCICE	175 679.88	359 043.00
déficit antérieur	0	0
TOTAL	175 679.88	359 043.00

RECETTES

	Résultats 2024	Vote du budget 2025
FCTVA	16 556.60	19 000.00
taxe d'aménagement	19 178.45	15 000.00
excédent de fonctionnement	54 773.00	171 977.01
subvention Etat	18 099.74	0
subvention Département	17 160.55	38 340.00
subventions divers organismes (SEHV, LM, ADEME, ...)	4 758.42	2 900.00
emprunt	0	22 708.98
produit des cessions	40 000.00	0
amortissement DORSAL	11 600.00	11 600.00
amort/participation lotissement SELI	8 484.58	8 485.00
RECETTES DE L'EXERCICE	190 611.34	290 010.99
excédent antérieur	9 221.53	24 152.99
virement de la section de fonctionnement		80 879.02
TOTAL	199 832.87	395 043.00

Détails des subventions et fonds qui ont été demandés pour l'exercice 2025 (ces montants peuvent être réajustés en fonction du coût réel des travaux)

- Etat (dotation d'équipement des territoires ruraux)	
• Accès PMR à la mairie	47 959.62 €
• Installation d'une alarme PPMS à l'école	2 153.00 €
• Réfection du mur d'enceinte du cimetière	12 300.00 €
Total	62 412.62 €
- Conseil Départemental	
• Installation d'une alarme PPMS à l'école	1 435.00 €
• Réfection du mur d'enceinte du cimetière	8 200.00 €
• Remplacement de l'aire de jeux sur l'esplanade de Larraga (2 ^{ème} tranche)	6 975.00 €
Total	16 610.00 €
- Etat (Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance)	
• Installation d'une alarme PPMS à l'école	1 435.00 €
Total	1 435.00 €

L'Etat a attribué des subventions pour les projets suivants : accès PMR à la mairie (47 956.00 €) et installation d'une alarme PPMS à l'école (2 870.40 €).

Le Département, quant à lui, financera les trois projets pour lesquels la commune l'a sollicité, à hauteur de ce qui a été demandé.

Enfin, la réponse du fonds interministériel n'est pas encore parvenue.

Situation budgétaire au 31.12.2024

section de fonctionnement

recettes de l'exercice	1 234 223.65 €
excédent des années précédentes	72 920.42 €
total des recettes	1 307 144.07 €
dépenses de l'exercice	1 060 346.07 €
déficit des années précédentes	0 €
total des dépenses	1 060 346.07 €
excédent	246 798.00 €

section d'investissement

dépenses de l'exercice	175 679.88 €
déficit des années précédentes	0 €
total des dépenses	175 679.88 €
recettes de l'exercice	190 611.34 €
excédents des années précédentes	9 221.53 €
total des recettes	199 832.87 €
excédent	24 152.99 €

Toutes sections confondues et en tenant compte des restes à réaliser (dépenses et recettes engagées mais non payées ou perçues en intégralité), le résultat au 31 décembre 2024 laisse apparaître une situation excédentaire de 174 820.99 €.

Vote du taux des trois taxes

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide, conformément aux prévisions de la commission des finances, une hausse de 1% des taux des trois taxes perçues par la Commune en 2025 par rapport à 2024 : taxe sur le foncier bâti, sur le foncier non bâti et taxe d'habitation.

Les taux de la Commune pour 2025 sont :

- taxe / foncier bâti	39.19 %
- taxe / foncier non bâti	88.78 %
- taxe d'habitation	16.43 %

Le produit attendu de ces taxes ainsi que de l'allocation compensatrice et du coefficient correcteur, nécessaire à l'équilibre du budget, est de 628 621.00 €.

Vote des subventions et participations

Contributions aux organismes de regroupement :

	résultats 2024	vote du budget 2025
S.I.E.P.E.A.	115 336.65	124 000.00
Syndicat électrification (SEHV)	9 145.00	9 306.00
ATEC 87	3 362.04	3 458.00
CAUE 87	150.00	250.00
TOTAL	127 993.69	137 014.00

Subventions aux associations :

	résultats 2024	vote du budget 2025
A.C.C.A.	144.00	500.00
amicale sapeurs pompiers	63.00	200.00
amicale laïque	225.00	225.00
A.P.P.E.L.A.P.	144.00	144.00
assoc. lieutenants louveterie	45.00	45.00
assoc. Pêche Haute-Glâne	23.00	23.00
C.H.A.L	32.00	32.00
club de gymnastique	72.00	72.00
club P.E.R.L.	225.00	225.00
comité de jumelage	1 424.00	762.00
compagnie au fonds à gauche		350.00
conciliateur de justice du Limousin	100.00	100.00
coopérative scolaire	100.00	100.00
fédération des déportés	23.00	23.00
la petite bulle		225.00
les archers d'iceluy país	144.00	144.00
mutilés du travail / F.N.A.T.H.	90.00	90.00
rencontres et solidarités	0	90.00
tous aux jardins	0	0
union départementales des DDEN	100.00	100.00
TOTAL	2 954.00	3 450.00
Imprévus		550.00
TOTAL	2 954.00	4 000.00

Seules les associations ayant présenté une demande écrite (accompagnée du bilan moral et financier pour l'année écoulée) se sont vues attribuer une subvention.

Des subventions exceptionnelles complémentaires peuvent être attribuées sur présentation d'un projet spécifique.

Participations :

	résultats 2024	vote du budget 2025
assoc. des Maires	336.40	360.00
assoc. Maires ruraux	273.75	288.00
Aide aux Seniors du canton de Nieul	1 745.00	1 800.00
particip. frais scolarité classe spécialisée	1 204.86	1 800.00
S.P.A. refuge du Mas du Loup	1 621.20	2 000.00
TOTAL	5 181.21	6 248.00
Imprévus		452.00
TOTAL	5 181.21	6 700.00

Tarifs des différents services

Location des salles communales - depuis le 15 avril 2025

Salle polyvalente :

Location :

- 350 € pour un week-end pour les habitants de la Commune
- 520 € pour un week-end pour les personnes domiciliées hors Commune
- 160 € pour une réunion de travail sur la journée
- 1 € par personne pour les couverts
- 110 € pour les associations à partir de la deuxième réservation, la première location reste gratuite
- 30 € de forfait pour le chauffage pour la période allant du 1er octobre au 30 avril, applicable à toutes les locations
- La caution est fixée à 600 € (y compris pour la première utilisation des associations)

Vaisselle (casse ou perte) / à l'unité :

- Gamelle, planche à découper : 200 €
- Poêle, casserole, plat pour le four, passoire : 60 €
- Plat inox, cassin, louche, écumoire, chinois, couteau, verre doseur, fourchette à viande, fouet, saladier, pichet, plat inox : 20 €
- Cuillère de service, louche de service, économe, spatule, décapsuleur, ouvre-boîte, assiette, tasse à café, corbeille à pain, plateau de services, plat cocktail : 5 €
- Verre, couvert : 2 €
- Nettoyage si la vaisselle est rendue sale : 10 €/tour de lave-vaisselle
- Mobilier / à l'unité :
 - * Table : détérioration/casse : 300 € ; nettoyage : 10 €
 - * Chaise : casse : 30 € ; nettoyage : 5 €

Salle au 1^{er} étage de la salle polyvalente

80€ pour un week-end pour les personnes domiciliées dans et hors commune.

Cette salle ne pourra être louée qu'en complément de la salle polyvalente pour un usage d'espace de jeux pour les enfants (sous la surveillance d'adultes) ou de repos dans la limite de 19 personnes. Elle ne sera accessible qu'aux locataires qui louent la salle du rez-de-chaussée.

Salle du temps libre :

110 € pour un week-end

10 € de forfait pour le chauffage pour la période allant du 1er octobre au 30 avril, applicable à toutes les locations

300 € pour la caution

Toute location non annulée dans un délai inférieur à 30 jours calendaires sera due dans son intégralité, y compris pour la première location des associations : celles-ci devront s'acquitter de la somme de 110 €.

Funéraires – depuis le 15 avril 2025

concernant les cases de columbarium :

300 € pour une concession temporaire de 15 ans, renouvelable ;

600 € pour une concession trentenaire, renouvelable.

concernant les cavurnes :

600 € pour une concession temporaire de 15 ans, renouvelable ;

1 200 € pour une concession trentenaire, renouvelable.

concernant les concessions en terre :

300 € l'emplacement pour une concession de 15 ans, renouvelable ;

600 € l'emplacement pour une concession de 30 ans, renouvelable ;

900 € l'emplacement pour une concession de 50 ans, renouvelable ;

30 € pour la location du caveau communal les six premiers mois, 50 € les six mois suivants.

VOIRIE - ENVIRONNEMENT - BATIMENTS COMMUNAUX - URBANISME

Voirie

Claude COMPAIN



Village de Banèche



Village du Déjai



Préparation route de Lavaud



Reprofilage route de Lavaud



Route de Trachausade

La voirie a été également en partie reprise dans le village de Fourcelas

Urbanisme, Réseaux et Environnement

Demande d'aliénation d'un chemin rural

Suite à l'enquête publique qui s'est déroulée en novembre 2024, le Conseil Municipal a statué sur la demande d'aliénation qui lui a été faite en 2024 pour un morceau de chemin au village de Conore.

Le Conseil Municipal s'est conformé aux conclusions du commissaire enquêteur et a décidé d'accepter l'aliénation dudit chemin. Le bornage vient d'être réalisé aux frais des demandeurs.

Demande de pâturage à la Lande

Une habitante du lieu-dit de la Lande a demandé s'il serait possible de faire pâturer ses animaux sur le site communal qui sert à l'association de tir à l'arc.

Sa demande a été présentée au Conseil Municipal qui y a répondu favorablement. Un contrat de prêt à usage a été signé entre la commune et cette administrée.

Lotissement de Fôt

Il ne reste plus que trois lots disponibles. Vous pourrez trouver tous les renseignements utiles (superficie, prix de vente, ...) en contactant la mairie.

Autorisation environnementale pour la création d'un centre d'engraissement de bovins par la SAS T'Rhéa

Le deuxième commissaire enquêteur a émis un avis favorable à cette demande.

Le CODERST (Comité Départemental de l'Environnement et des Risques Sanitaires et Technologiques) a également donné un avis favorable.

Par un arrêté du 22 mai 2025, le Préfet a pris la décision d'autoriser la création du centre d'engraissement déposé par la SAS T'Rhéa suite aux modifications proposées dans la deuxième enquête.

Information sur la date prévisionnelle d'arrêt du réseau cuivre à Peyrilhac

La modernisation des infrastructures de télécommunications est en cours dans notre pays, au travers de grands chantiers pour apporter l'internet fixe à très haut débit partout sur le territoire.

Dans ce cadre, Orange a initié un vaste chantier de fermeture de son réseau historique en cuivre. Ce dernier va progressivement fermer sur tout le territoire à échéance 2030, ce qui implique une migration des usagers vers de nouvelles technologies plus modernes et plus performantes, telle que la Fibre optique, les réseaux très haut débit mobile et le satellite.

C'est dans ce contexte, qu'on vous informe que notre commune serait concernée par la fermeture technique du réseau cuivre en 2029 : l'ensemble des services sur cuivre seront arrêtés et les utilisateurs du réseau cuivre devront avoir migré sur une autre technologie disponible.

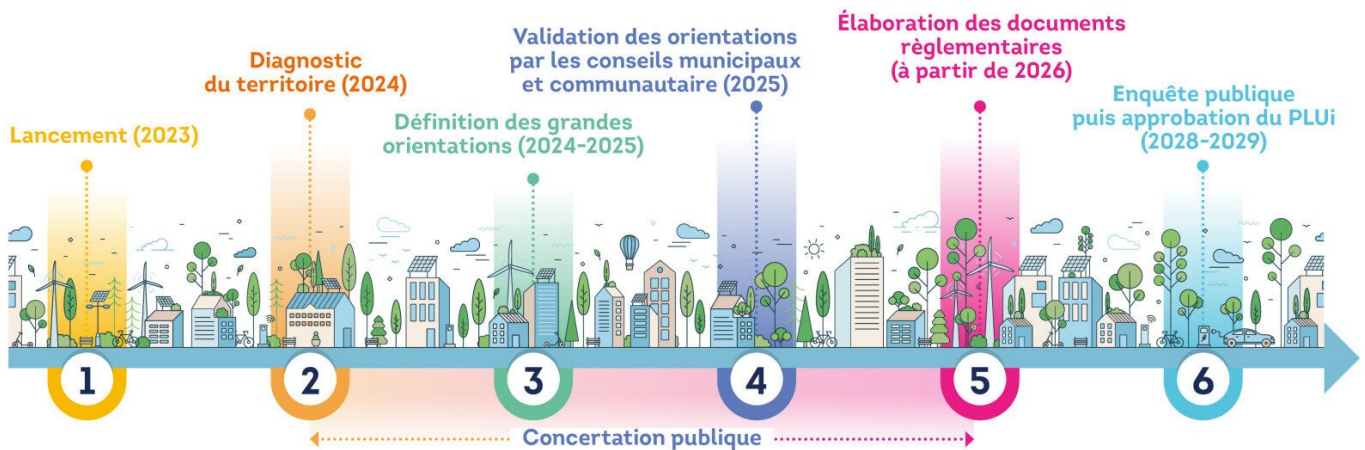
Plan local d'urbanisme :

Notre PLU date de 2008, il va évoluer vers un PLUi (plan local d'urbanisme intercommunal).

Les premières étapes sont enclenchées avec Limoges Métropole et les 20 communes qui la composent.

Limoges Métropole, dans le cadre de ses compétences en matière de plan local d'urbanisme et de documents d'urbanisme en tenant lieu, poursuit les procédures d'évolution des PLU communaux engagés **avec le lancement de l'élaboration du PLU intercommunal qui constitue une nouvelle étape dans l'exercice de la compétence.**

Voici les différentes étapes, l'élaboration des documents réglementaires se déroulera en 2026, et l'approbation aura lieu en 2028-2029 après enquête publique. Une concertation publique est organisée tout au long du processus via des réunions publiques ou sur le site internet dédié : plui.limoges-metropole.fr



L'article L.151-2 du code de l'urbanisme dispose que les PLU et PLUi comportent **un projet d'aménagement et de développement durables (PADD)**.

Le PADD constitue la pièce maîtresse du PLUi car il expose et précise les orientations et le devenir souhaité par la communauté urbaine Limoges Métropole pour les 10 à 15 années à venir (article L.151-5 du code de l'urbanisme).

Dans ce cadre, il définit :

les orientations générales des politiques d'aménagement, d'équipement, d'urbanisme, de paysage, de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers et de préservation ou de remise en bon état des continuités écologiques,

les orientations générales concernant l'habitat, les transports et les déplacements, les réseaux d'énergie, le développement des communications numériques, l'équipement commercial, le développement économique et les loisirs, retenues pour l'ensemble de l'établissement public de coopération intercommunale ou de la commune.

Il fixera, dans un second temps, les objectifs chiffrés de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain.

Ces orientations ont été établies sur la base d'un diagnostic territorial réalisé à l'échelle de la communauté urbaine et d'un travail de définition des enjeux et de la stratégie d'aménagement du territoire. Ces enjeux et cette stratégie ont été coconstruits avec les élus, les personnes publiques associées, les partenaires, etc.

Les orientations générales du PADD sont déclinées en 4 axes interdépendants :

- Développer une attractivité multiforme, entre développement économique et cadre de vie préservé.
- Conforter la qualité de vie au quotidien en s'appuyant sur les différentes échelles de proximité.
- Favoriser l'adaptation du territoire aux enjeux d'aujourd'hui et de demain par un urbanisme vertueux.
- Affirmer un positionnement territorial élargi par une démarche prospective et une stratégie foncière efficiente.

Conformément à l'article L.153-12 du code de l'urbanisme, les orientations générales du PADD doivent être soumises au débat au sein de l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale et des conseils municipaux au plus tard deux mois avant l'examen du projet du plan local d'urbanisme. Ce débat ne fait pas nécessairement l'objet d'un vote.

Les premières orientations générales du projet d'aménagement et de développement durables (PADD) du plan local d'urbanisme intercommunal de Limoges Métropole ont été présentées et débattues lors du conseil municipal du 1er juillet.

Bâtiments communaux

Accessibilité de la mairie aux personnes à mobilité réduite (PMR)

En remplacement de l'élévateur PMR, un cheminement a été créé. Ce nouvel accès, qui respecte les normes en vigueur, permet à tous (valides ou non) d'accéder à la mairie depuis la rue Léo Lagrange. Une place de stationnement PMR a également été créée au niveau de cette nouvelle entrée. Ces travaux ont coûté 80 953.00 € HT (études préalables, assistance à maîtrise d'ouvrage et travaux) L'Etat et le Département financent cet investissement à hauteur respectivement de 44 302.40 € et de 20 460 €, ce qui représente 80 % de l'investissement, soit le financement maximum que la Commune puisse obtenir. Les services techniques ont procédé aux travaux d'aménagement des espaces verts encadrant ce nouvel accès.



Place de stationnement



Cheminement



Accès à la mairie

Remplacement des jeux devant la salle polyvalente

Les jeux sur l'esplanade de Larraga ont été remplacé par des jeux sécurisés, ces travaux ont été réalisés par les services techniques de la commune, sous les conseils de Mr Riffaud, maçon à Senon, ce dont nous le remercions.



Réalisation de l'implantation



Nouveau jeu



Jeu resté en place

Opération Haiecolier

Le 4 avril dernier a eu lieu l'opération Haiecolier.

Les enfants de la maternelle ont profité d'une matinée ensoleillée pour planter chacun un arbre et ainsi participer à l'embellissement de notre commune.

Vous pouvez voir ces plantations entre le stade et la salle des fêtes.

Cette opération est portée par la fédération départementale de la chasse avec l'appui de l'ACCA de Peyrilhac. La commune a, quant à elle, trouvé le terrain mais aussi ses agents ont fait toute la préparation avec le plus grand soin.

Après l'effort, les enfants ont pu récupérer autour d'un goûter offert par la commune. A voir le sourire sur le visage des enfants, ce moment de convivialité a été fortement apprécié.

La commune en profite pour remercier chaleureusement toutes les personnes ayant participé afin que cette matinée se déroule dans les meilleures conditions.



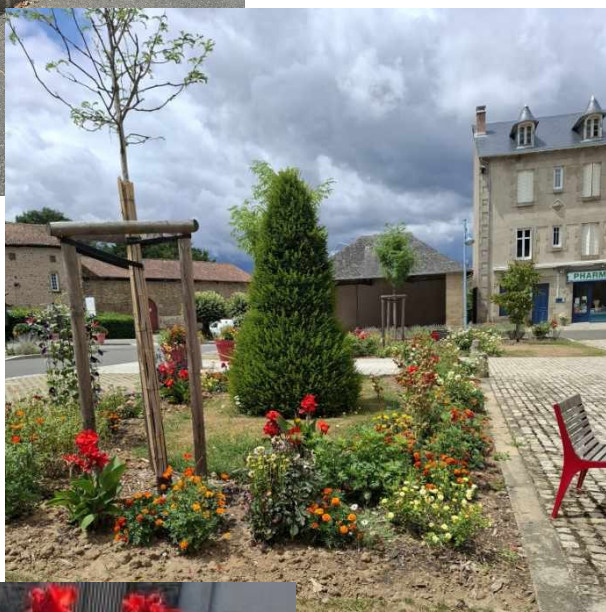
Fleurissement

Jean-Paul PERRAUDIN

Cette année encore un renforcement du fleurissement du bourg a été réalisé par l'équipe technique.

Les plantes vivaces et adaptées aux changements climatiques sont favorisées avec un paillage pour économiser les besoins en eau.

L'intégration des vivaces, bulbes et graminées dans les massifs fleuris et la diminution des plantes annuelles est un choix pris par notre commune, un choix d'abord dicté par une nécessité économique dans un contexte de baisse des finances publiques. Il va permettre de diminuer les coûts de création et d'entretien de ces aménagements.



Place de l'Eglise



Vue de la mairie

ECOLE - CANTINE - ACTIVITES PERISCOLAIRES

Les repas de la cantine sont préparés par Etienne, aidé à certaines périodes par un stagiaire. La mise en place des couverts est réalisée par Marie..



Le traditionnel pique-nique de fin d'année a eu lieu le 24 juin, toutes les classes ont pris leur repas à l'ombre des chênes à l'arrière du stade, c'était un avant-gout de vacances !



Le barbecue de fin d'année a eu lieu le 3 juillet pour la joie de tous les enfants de l'école .

Le soleil était au rendez-vous et nous avons pu profiter de l'ombre du préau.



Ce barbecue a été préparé par Etienne aidé de la municipalité et servi par les agents de l'école



Ecole

Inscription des enfants à l'école

Les parents des enfants nés en 2021, ou ceux qui viennent d'arriver sur la commune et qui souhaitent inscrire leurs enfants à l'école pour la rentrée de septembre, doivent se manifester au plus tôt auprès du secrétariat de mairie afin de procéder à ces inscriptions. Ils doivent fournir le livret de famille et le carnet de santé de l'enfant à inscrire.

Horaires de l'école à la rentrée de septembre:

	Matin		Après-midi	
	Entrée en classe	Sortie de classe	Entrée en classe	Sortie de classe
Lundi	8h45	12h00	13h30	16h05
Mardi	8h45	12h00	13h30	16h05
Mercredi	8h45	12h00		
Jeudi	8h45	12h00	Temps d'activité périscolaire	
Vendredi	8h45	12h00	13h30	16h05

Rentrée scolaire

La rentrée des classes aura lieu le **lundi 1 septembre 2025**, 108 élèves sont inscrits.

Effectif prévisionnel :

PS : 14

MS : 12

GS : 17

CP : 13

CE1 : 13

CE2 : 15

CM1 : 13

CM2 : 11

Les listes et la répartition des élèves seront affichées le vendredi 29 août à 18h sur le panneau d'affichage.

Les répartitions n'ont pas encore été établies, les inscriptions étant en cours.

Nous retrouverons les enseignantes : Emilie Labarde, Aurélie Hovaere, Christelle Angleraud, Emeline Pauty et Anaïs Dupuy.

Transports scolaires

Un système de transports scolaires existe pour les enfants de la maternelle au lycée. Si vous souhaitez en bénéficier et que votre ou vos enfants ne sont pas encore inscrits, il faut compléter la demande en ligne.

Pour l'école primaire : limoges-metropole.fr , rubrique « transports scolaires » . Attention, 20 € de frais de dossiers sont facturés pour toute inscription après le 30 juin 2025 .

Pour le collège de Nantiat : transports.nouvelle-aquitaine.fr

Pour la ligne 26 (Banèche/Peyrilhac/Limoges Churchill) : stcl.fr

Pour le collège de Nantiat : transports.nouvelle-aquitaine.fr

Cantine

Paielement de la cantine

Le prix du repas reste à 3,00€ pour la rentrée de septembre 2025.

Les repas de la cantine sont facturés aux parents tous les mois.

La facture arrive au domicile des familles qui pourront la régler par chèque, par TIP, par internet (via le site internet de la Commune : www.peyrilhac.fr) ou en espèces auprès de la direction générale des finances publiques.

Garderie

Tarifs pour l'année scolaire 2025/2026

Le Conseil Municipal a voté la conservation du tarif unique de 1,50 € par demi-journée.

Comme la cantine, ce service est facturé mensuellement aux familles.

Tous les enfants entrant dans l'enceinte de l'école avant 8h35 ou restant après 16h05 seront considérés comme inscrits à la garderie entraînant le paiement du service.

Horaires

Les horaires de la garderie : à partir de 7h00 le matin et jusqu'à 18h30 le soir.



**SIEPEA
DU PAYS
DE GLANE**

Nathalie FONTAINE

Présidente du SIEPEA

Dans Peyrilhac Inform', bulletin communal, nous tenons à vous parler du SIEPEA (Syndicat Intercommunal de l'Enfance, Petite Enfance et Adolescence du territoire de Nieul, Peyrilhac, Saint-Gence).

La capacité d'accueil de la crèche est passée de 32 à 36 places en début d'année, avec pour objectif 40 places d'ici quelques mois.

L'actualité a été riche durant ces derniers mois au Pôle Enfance :

Semaine du 19 au 22 mars : Semaine nationale de l'enfance où de nombreuses personnes sont venues durant toute la semaine :

- Les trois structures (Crèche, ALSH et RPE) ont proposé des ateliers sur le thème "Encore, jouer à l'infini "
- Portes ouvertes le samedi 22 mars au matin accessibles à toute la population

Le jeudi 5 juin, au Pôle Enfance, avait lieu le Comité de Pilotage du PEDT (Projet Educatif Territorial, outil éducatif au service des territoires qui est conçu dans l'intérêt de l'enfant pour une durée de 3 ans), en présence d'un inspecteur d'académie, d'un représentant des jeunes et sport, d'enseignantes et de représentants des parents d'élèves des écoles, de maires et des directrices des services et d'élus du SIEPEA. Tous les participants ont salué le formidable travail effectué par le personnel du SIEPEA pour tous les enfants du territoire. Lors de cette réunion, a été projeté un film, élaboré par Monsieur Mazière, élu de Veyrac et vice-président du SIEPEA, sur les TAP où l'on pouvait voir les activités réalisées et entendre les intervenants et surtout les enfants parler de ce qu'ils font pendant ce temps périscolaire.

Le jeudi 3 juillet, à l'extérieur de la crèche, avait lieu la fête de fin d'année de la crèche en présence de pratiquement toutes les familles. Une éducatrice de jeunes enfants a rendu un bel hommage aux enfants qui quittent la structure pour entrer à l'école, c'est très émouvant pour elle et ses collègues de voir partir des enfants après presque 3 ans passés avec eux.

Lundi 7 juillet était le premier jour de vacances pour l'ALSH, le premier jour aussi pour les grands qui sont partis en camp jusqu'à samedi. Ils feront plein d'activités et iront aussi au Futuroscope.

Mardi 8 juillet, devant le RPE (Relais Petite Enfance) avait lieu la fête des Assistantes Maternelles qui fréquentent le RPE. Elles étaient venues nombreuses à l'invitation de l'animatrice, ce fut l'occasion pour les élus du SIEPEA de les rencontrer et d'échanger.

Durant le mois de juillet, les groupes des moyens et des petits iront également en camp. Seront également organisées des soirées conte au sein du Pôle Enfance.

Nous sommes heureux de constater que nos services sont beaucoup fréquentés et appréciés par tous.

Nous souhaitons à tous un excellent été et de bonnes vacances.

Commission Communale d'Aide Sociale

BUDGET

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

	Résultats 2024	Prévisions 2025
colis et goûter de Noël	3 203.33	4 000.00
secours	700.00	600.00
secours remboursables	0	500.93
TOTAL	3 903.33	5 100.93

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

	Résultats 2024	Prévisions 2025
concessions cimetièrre	100.00	600.00
subvention communale	500.00	2 637.00
Remboursement secours attribués		0
dons		0
RECETTES DE L'EXERCICE	600.00	3 237.00
excédent antérieur	5 183.19	1 863.93
TOTAL	5 783.19	5 100.93

Situation budgétaire au 31.12.2024

recettes de l'exercice	600.00 €
excédent des années précédentes	5 183.19 €
total des recettes	5 683.00 €
dépenses de l'exercice	3 919.26 €
excédent à reprendre en recettes 2025	1 863.93 €

Secours

Si vous rencontrez des difficultés pour obtenir une aide quelconque à laquelle vous pensez pouvoir prétendre, la Commune peut vous aider, ne serait-ce que par la communication de renseignements ou d'adresses. N'hésitez pas à venir au secrétariat de mairie en cas de besoin. L'élue en charge de l'aide sociale est Mme Nathalie FONTAINE .

Aide aux Seniors du canton de Nieul

Ce service est à votre disposition pour vous informer dans le domaine de l'aide aux personnes âgées.

Voici ses coordonnées :

Centre social

16, rue du 8 mai 1945

87510 NIEUL

Tel : 05 55 75 69 44 (bureau ouvert de 8h30 à 12h30)

Adresses mail : association.aide.seniors@gmail.com

Portage de repas

Si vous souhaitez avoir accès à ce service, il vous faut contacter Monsieur Lasthère, référent gérontologique au Conseil Départemental de la Haute-Vienne, au 05 55 58 91 19.

Aléas climatiques

Un registre, destiné à ce que l'équipe municipale puisse prendre de vos nouvelles par téléphone ou vienne vous rendre visite pour s'assurer que tout va bien lors d'épisodes de fortes chaleurs ou l'hiver lors de grands froids, existe toujours.

Vous pouvez vous inscrire auprès du secrétariat de mairie (05 55 75 84 15). N'hésitez pas à nous solliciter.

DIVERS

Recensement citoyen

Depuis le 1^{er} janvier 1999, tous les jeunes français, garçons et filles, doivent se faire recenser à la mairie de leur domicile. Il est maintenant également possible de le faire en ligne (service accessible avec un compte service-public.fr ou FranceConnect)

Cette démarche doit s'effectuer le mois de leur seizième anniversaire ou dans les trois mois suivants.

A l'issue de cette démarche, une attestation leur sera remise qu'ils devront impérativement conserver.

Cette attestation leur sera indispensable notamment pour une inscription au permis de conduire, à un examen scolaire ou un concours.

Attention aux vols

Nous vous rappelons d'être extrêmement vigilants. Faites attention à bien fermer portes et fenêtres en cas d'absences (courtes ou prolongées) ainsi qu'à ne pas garder trop de liquidité chez vous et, en tout état de cause, à les conserver de la manière la plus discrète possible.

Bonnes relations de voisinage

- **Animaux domestiques**

Propriétaires d'animaux domestiques, si vous appréciez la compagnie de vos compagnons à quatre pattes, votre voisinage ne doit pas pâtir de leur présence. Faites attention à ce que leurs aller et venues n'occasionnent pas de gêne alentours et si c'était le cas, merci de mettre tout en œuvre pour garantir la tranquillité de tous.

- **Circulation et stationnement**

Faites attention à la vitesse à laquelle vous circulez sur les grands axes, les petites routes et les rues des villages et du bourg. Veillez à ce que le stationnement ne soit pas gênant pour le voisinage.

- **Tonte**

Une réglementation existe au niveau du département (arrêté préfectoral), la Commune ne souhaite pas prendre de réglementation plus dure.

Les horaires de tonte autorisés sont : du lundi au samedi de 8h00 à 20h00, le dimanche et les jours fériés : de 9h00 à 20h00.

Il faut également tenir compte des situations de chacun (professionnelles notamment) afin d'essayer de conserver de bonnes relations de voisinage en évitant la tondeuse trop tôt le matin ou trop tard le soir.

Horaires du secrétariat de mairie

Les horaires d'accueil du public du secrétariat de mairie sont les suivants :

	Matin	Après-midi
Lundi	9h00 à 12h30	14h30 à 18h00
Mardi	9h00 à 12h30	Fermé
Mercredi	9h00 à 12h00	Fermé
Jeudi	9h00 à 12h30	14h30 à 18h00
Vendredi	9h00 à 12h30	14h30 à 18h00
Samedi	9h00 à 12h00 (fermé en juillet et août)	Fermé

Attention : du 04 au 22 août, le secrétariat de mairie sera ouvert au public uniquement les matins du lundi au vendredi aux horaires habituels.

Poubelles :

Afin de préserver au mieux l'environnement et pour le bien-être de tous, il est formellement interdit de déposer des ordures, encombrants ou déchets verts sur les espaces publics.

Vous avez à votre disposition plusieurs possibilités :

1. Mettre dans vos poubelles (vertes ou bleues)
2. Déposer en Déchèterie à Saint Gence
3. Présenter vos objets lors du ramassage semestriel des encombrants après inscription en ligne
4. Composter vos déchets

Collecte des déchets ménagers

Depuis le 1er juin 2023, les collectes sur la Commune ont lieu :

- les **samedis matin des semaines paires** pour les déchets ménagers non-recyclables (**bacs verts**) ;
- les **lundis matin** toutes les semaines pour les déchets recyclables (**bacs bleus**).

Les poubelles vertes et bleues attribuées aux particuliers sur l'ensemble de la commune doivent être systématiquement retirées de l'espace Public, après la collecte. Ceci, afin de prévenir ou bien d'éviter les accidents. (Ex : Un bac peut très bien être projeté par le vent, mal rangé par le service de collecte et déséquilibré sur la chaussée ou le trottoir.) Votre responsabilité pourrait être engagée.

Déchèterie :

La déchèterie de Saint Gence située au lieu dit Puy Boursaud (en direction de Limoges) est ouverte.

Mercredi et Samedi : 9h-12h30 et 14h-18h

Ramassage des encombrants

Le prochain ramassage aura lieu le mardi 15 octobre 2025. Il faut :

- **s'inscrire en ligne** au moins 72 heures avant la date de collecte sur : encombrants.limoges-metropole.fr
- au maximum : **3 encombrants par collecte**
- sortir ses encombrants et les **déposer en limite du domaine public**. Ils doivent être sortis la veille du ramassage ou le matin très tôt. Si vous les laissez dans votre propriété, ils ne seront pas collectés.

Encombrants acceptés :

- 1 gros électroménager (réfrigérateur, four, congélateur, machine à laver, sèche-linge,...),
- 1 gros meuble (canapé, lit, matelas, fauteuil, armoire, buffet, table, blanc,...),
- 1 à 4 chaises, portes ou fenêtres,
- 1 à 3 petits matériels (informatique, hifi, bricolage, jardinage, cuisine),
- 1 à 3 vélos,
- 1 à 3 jeux d'enfants,
- 1 à 10 grands cartons vides et pliés

Déchets refusés :

- le verre,
- le matériel agricole et le gros matériel de jardinage (tondeuse, ...)
- les souches, bois d'élagage et de tronçonnage,
- les pneumatiques,
- les déchets verts,
- les gravats,
- les matières dangereuses (bonbonnes de gaz, batteries ...),
- les pots de peinture,
- les huiles,
- les véhicules à moteur, les pièces de voiture,
- le matériel industriel et professionnel.

Les déchets non conformes ne sont pas collectés.

L'abandon d'objets sur le domaine public est un délit puni d'une amende pouvant s'élever à 1 500 €

Compostage :

La direction de la Propreté de Limoges Métropole met à disposition des composteurs, vous pouvez les contacter au 0800 86 11 11 (numéro vert et gratuit)

Vous pouvez retrouver toutes les informations sur les déchèteries, le réemploi, les collectes sur :

limoges-metropole.fr

Vie Associative

Inter-Associations de Peyrilhac

3^{ème} édition de la fête de l'été



Rassembler animer équiper

Le samedi 14 juin 2025 a eu lieu la 3^{ème} édition de la fête de l'été. Tout était réuni pour que cette manifestation soit réussie.

Le beau temps était de la partie, la musique au top, le repas servi par les bénévoles.

Le groupe de musique « The Others » a présenté un show de plus de 2h30, de reprises aux tonalités rock. Le public conquis a fini par danser sur l'esplanade du stade.

Une belle manifestation, dommage qu'il n'y ait pas eu un peu plus de monde.

Je tiens à remercier toutes les personnes qui prennent de leur temps afin d'organiser des évènements

Jeremy ROUX



Une saison placée sous le signe du renouveau

Depuis le passage de relais à Jonathan Sude et sa nouvelle équipe, l'Association de Pétanque de Peyrilhac a confirmé sa dynamique : respect des traditions, esprit d'ouverture, modernisation des infrastructures et excellents résultats sportifs.

Les 16 et 17 avril derniers, le club a accueilli le championnat départemental des vétérans en triplète..



Pas moins de 516 joueurs étaient au rendez-vous, et 300 repas faits maison ont été servis en moins de deux heures.

Une organisation irréprochable, saluée par tous, qui confirme le club comme un acteur majeur dans l'accueil de grandes compétitions.

*Le club donne rendez-vous le **6 août** pour le traditionnel **concours des vacanciers**, ouvert aux licenciés comme aux amateurs, avec restauration sur place et ambiance garantie.*

La relève est également assurée : nos jeunes, âgés de 6 à 14 ans, se sont distingués cette saison en devenant champions départementaux, puis en réalisant de très belles performances aux régionaux ainsi qu'au Master de pétanque.

Du côté des adultes, les résultats sont eux aussi particulièrement très bon, témoignant de leur passion et de leur implication.



Nolan SUDE Baptiste Cousty Raphaël Valéry

Côté aménagements, le boulodrome a été renforcé par l'installation de portes coupe-vent, et la participation de la commune, un nouvel éclairage a été mis en place sur la place du stade. Ces améliorations permettent désormais l'organisation d'événements en soirée, et pas uniquement dédiés à la pétanque.

Encore cette année, la convivialité reste une priorité : soirées à thème (Fanny, entrecôte...), concours ouverts à tous...

Portée par une équipe dynamique, soutenue par ses membres historiques, l'association conjugue modernisation et esprit de famille. **L'héritage transmis par Raymond Dardillac continue d'inspirer cette belle aventure associative, tournée résolument vers l'avenir.**

La saison de chasse 2024/2025 qui vient de s'achever a réuni les 39 chasseurs de l'ACCA dans une ambiance amicale et conviviale.

En matière de petit gibier, ce sont 90 faisans qui ont été lâchés.

L'ACCA adhère au Projet faisans qui a pour objectif de réimplanter des faisans communs dans les secteurs les plus appropriés de la commune. Bien entendu, le tir de ces faisans reste interdit.

Des faisans obscurs sont lâchés pour les amateurs de petit gibier et seul le tir de ces faisans est autorisé.

A noter que 1 seul lièvre a été prélevé cette saison. Les comptages effectués en Mars confirment la stabilité de l'espèce

Pour ce qui est du grand gibier, ce sont 25 chevreuils, et 70 sangliers qui ont été prélevés.

Les tirs sélectifs d'été, à l'affût ou à l'approche, autorisés à compter du 1^{er} juin, contribuent quelque peu à la régulation de renards.

Concernant l'activité de notre association, le repas Cerf a connu une belle affluence et nous en remercions vivement tous les participants.

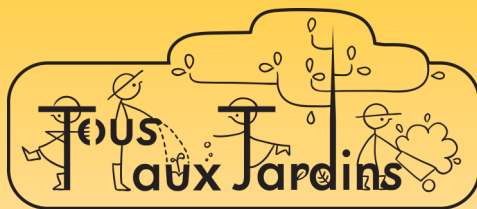
Pour le Ball-trap qui s'est tenu les 21 et 22 juin, si la fréquentation a été moindre le samedi en raison des fortes chaleurs, une meilleure participation le dimanche a permis de rééquilibrer cette manifestation.

Notre ACCA a été mise à l'honneur lors de l'assemblée générale de la Fédération départementale de la Haute-Vienne et s'est vue attribuée deux médailles de bronze : l'une à notre ami Yannick pour le prélèvement d'un cerf arborant 14 cors, la seconde à notre secrétaire Nanou pour ses trente ans d'activité au sein de notre association.

Dans l'immédiat, nous nous employons à préparer les règlements et autres modalités de chasse relatives à la saison 2025/2026. Pour cette saison, la remise des cartes d'adhérents aura lieu à Puy-Cérut, uniquement aux dates suivantes : le jeudi 14 août à 18h30 et le vendredi 12 septembre à 18h30.

Dans cette attente, nous vous souhaitons de passer une agréable période estivale.





Par une belle journée de janvier, nous étions six à nous rendre aux jardins de Laussagne en Charente pour un stage de vannerie sauvage. Cédric Maury nous attendait, ayant tout préparé pour la réalisation de nichoirs.

Début mars nous nous sommes tous retrouvés au Déjai pour parfaire cet apprentissage.

Notre assemblée générale s'est déroulée à Trachaussade la 20 mars.



Nos maintenant traditionnels ateliers de déco de Pâques ont eu lieu les 11 et 15 avril.



Le troc de printemps du 10 mai nous a permis de rencontrer de nouveaux habitants de Peyrilhac. Rappelons qu'il est ouvert à tous ceux qui le souhaitent. Il suffit pour cela de venir avec quelques plantes à échanger.



Le 13 juin, nous avons visité la roseraie du lycée des Vaseix, à l'occasion de ses 100 ans. Cette magnifique roseraie art déco, restaurée depuis quelques années par les élèves de la section horticole du lycée mérite le déplacement, elle est en accès libre les samedis et dimanches.

Rendez-vous à tous pour notre troc d'automne mi-octobre.



GYMNASTIQUE CLUB

Sylvie RASSAT

Bonjour à tous,

Le bilan de l'année écoulée

Le lundi est placé sous le signe du renforcement musculaire avec Laura, des cours très complets pour travailler le cardio, l'équilibre et la posture. Puis le jeudi, ambiance plus « dansante » avec Céline pour des cours de Zumba fitness.

Cette saison encore nous avons participé au marché de Noël avec la traditionnelle vente de gâteaux et préparations salées. Début mars nous avons organisé la soirée couscous, cette manifestation est très importante pour le club car elle nous permet des rentrées financières non négligeables pour pallier la baisse du nombre de licenciés, et d'autre part, pour le plaisir de proposer une activité festive. Enfin, la saison s'est clôturée le jeudi 3 juillet avec l'assemblée générale, à l'issue de laquelle le bureau a été renouvelé.

Nouveautés

Afin de pérenniser le club, de continuer de proposer des cours sur la commune, il a été décidé de proposer **1 cours en plus**, soit **3 cours au total par semaine** :

lundi : renforcement musculaire/cardio de 19h00 à 20h00, avec Laura ;

mercredi : step, cardio boxe, renforcement musculaire, etc avec Julien, l'animateur des précédentes saisons ;

jeudi : 19h30 à 20h30, Zumba avec Céline.

Nouvelle tarification : 98 € pour 1 cours ou 130 € pour 2 et/ou 3 cours.

Possibilité d'acheter des tickets unitaires à 5€ pour venir une ou plusieurs fois dans l'année avec un ou des proches pour partager un moment sympa.

A bientôt, nous avons hâte de vous retrouver le mercredi 3 septembre pour la reprise, et pour celles ou ceux qui ne connaissent pas le club (ou veulent le redécouvrir) venez participer à 1 ou 2 séances d'essai gratuites.

En attendant nous vous souhaitons un bel été et de joyeuses vacances.

Sportivement, le bureau.



2025 : Projets concrétisés

Au **Mali** en pays Dogon nous intervenons dans 2 communautés différentes, une qui correspond à un village de plus de 700 personnes situé sur un plateau rocheux où seule la culture de l'oignon est possible, l'autre toujours en pays Dogon avec une communauté de 200 femmes où il est possible d'avoir une variété de cultures sachant que l'eau est facilement accessible. Les 3 projets que nous avons initiés en 2024 sont arrivés pour la plupart à leur terme.

- Le séchoir est terminé il va permettre de stocker les oignons sur une année puis de les commercialiser à un prix plus élevé,
 - Le centre d'alphabétisation qui permettra *l'alphabétisation des femmes* n'est pas encore équipé pour les formations,
 - Prévention et traitement du paludisme: La formation sur la culture et l'exploitation de l'Artémisia (arbuste reconnu efficace contre le paludisme) a été suivie par 5 hommes du village d'Indelu et 5 femmes de l'autre communauté durant 4j 1/2.
- Les feuilles de cet arbuste après avoir été séchées et conditionnées en poudre ou en sachet seront utilisées pour prévenir ou pour guérir la maladie. Cette culture permettra aussi un apport financier pour l'ensemble des 2 villages.

En **Inde**, nous intervenons auprès d'un nouveau village situé au Tamil Nadu **Senthamangalam**.

Les besoins de ce village sont souvent identiques à ceux que nous avons déjà aidés à savoir : Education, santé et autonomie alimentaire. Les microcrédits mis en place apportent d'importants soutiens aux femmes leur permettant d'acquérir autonomie et indépendance.

Nous avons aussi financé l'achat de lampes solaires permettant aux enfants de continuer leur apprentissage le soir à l'école.

Le financement de ces projets se fait par les dons des adhérents et entreprises ainsi que par diverses activités et randonnées tant sur Peyrilhac que vers Bordeaux.

Nos activités à Peyrilhac

Samedi 20 septembre : Randonnée, départ à 17H30 du village de Banéche (Peyrilhac). Ce sera une marche pour tous suivie d'un pot à l'arrivée accompagné d'une collation avec animation. D'autre part une boutique éphémère proposera la vente d'artisanat d'Inde et du Mali.

Samedi 13 décembre : Concert de Gospel à la salle Polyvalente de Peyrilhac à 20H

Ces différentes informations seront affichées sur Panneau Pocket

Les religions en Inde



Sikh vers le temple d'or d'Amritsar



Les Jâïns portent un masque afin de respecter la vie animale



Le temple des rats considéré comme sacré par les Hindous

L'Inde est le pays de la diversité et ceci se retrouve au niveau spirituel. Bien que laïque la religion joue un rôle important en Inde : Hindous (80%), Musulmans (14%), Chrétiens (3%), Sikhs (2%) Bouddhistes (1%) et Jâïns (0.4%) ainsi que 6 millions de personnes ayant d'autres religions dans les zones tribales.

Les rituels et le culte sont très présents dans la vie de tous les jours. Le sikhisme considère qu'aucune religion n'est supérieure à d'autres et ne reconnaît pas le système des castes. Parmi ces dernières on retrouve les Brahmanes (prêtres), les guerriers, puis les commerçants, les travailleurs manuels (shudras) et les dalits (intouchables). On naît dans une caste et on meurt dans cette même caste.

Pour toute information sur l'association, pour nous aider à soutenir ces projets, vous pouvez vous adresser à :

RENCONTRES et SOLIDARITES

2, allée du château 87510 Peyrilhac

tél. 06.64.19.00.54 ou 05 55 75 64 09

www.rencontresetsolidarites.fr

info@rencontresetsolidarites.fr



L'assemblée générale du club qui s'est déroulée le 13 septembre 2025 à la salle des associations s'est soldée par la démission de l'ancien bureau, celui-ci n'ayant pas souhaité renouveler son mandat. Afin de maintenir ses activités notamment celles du jeudi après-midi, un nouveau bureau a été élu parmi les membres très nombreux présents ce jour.

La composition du nouveau bureau :

Président : Jacques Sertorio

Vice-Président : Lucien Gros

Secrétaire : Christine Mujica

Secrétaire adjointe : Francine Lefebvre

Trésorière : Andrée Lagadec

Trésorière adjointe : Janine Billat

Membres du bureau :

Françoise Hamel, Josette Gros, Colette Benot, Dany Bazin, Marie-José Coldeboeuf, Jean Paul Perraudin.

A ce jour, le club compte 58 adhérents ; de ce fait et afin de définir les actions que le bureau pourrait mettre en œuvre, un certain nombre de thèmes furent proposés. Au regard des réponses obtenues nous essaierons, autant que faire se peut, de réaliser certains souhaits comme voyage d'une journée, sortie à thèmes, randonnée, repas au restaurant et ou au club....

Il va de soi que la priorité reste au maintien des activités du jeudi après-midi...



...Se retrouver pour se confronter à la belotte, au scrabble, aux dominos...en toute convivialité ; ... moments de partage d'anecdotes, de « pâtisseries ».

Le 17 juillet, une manifestation organisée avec un de nos partenaires « Pro confort » va permettre à 22 de nos membres de se retrouver autour d'une journée récréative avec une présentation de produits destinés à l'achat. Toutefois il n'y a pas d'obligation.

Le déjeuner est offert par notre partenaire et le traiteur sera l'auberge des quatre saisons de Breuilaufa. Le repas se déroulera au sein du club. Outre l'intérêt de se retrouver ensemble, un chèque de cinq cents euros nous sera remis.

Un projet similaire est envisagé pour le 13 octobre avec un autre partenaire, « RS distribution ». Toutefois le nombre requis d'adhérents doit être de trente minimum. De plus amples éléments seront fournis ultérieurement.

Pour clore le premier article de ce nouveau bureau nous vous souhaitons chers lecteurs de bonnes vacances et nous vous disons à bientôt à la rentrée pour de nouvelles « aventures »

Je remercie l'ensemble des membres présents ainsi que Monsieur le Maire, lors de l'assemblée générale, qui nous font confiance et merci à nos prédécesseurs qui ont maintenu avec dévouement le club PERL.



Amicale laïque de l'école de Peyrilhac

Après une fin d'année riche en actions et manifestations autour de Noël (vente de calendriers, de sapins, de chocolats ; participation au marché de Noël et accueil du Père Noël qui a apporté de nombreux cadeaux et un spectacle pour tous les enfants), l'amicale laïque a poursuivi son activité au cours de l'année 2025.

Voici donc les **actions menées par l'amicale laïque depuis janvier 2025** :

le 16 février, un loto a réuni à la salle polyvalente environ 150 joueurs.



De très nombreux lots de valeur ont été distribués : nombreux bons d'achat, cartes cadeaux, entrées parcs, enceinte JBL, produits de beauté,..., faisant la joie de tous les gagnants.

* le passage du lapin de Pâques a permis à l'amicale d'offrir, comme chaque année, un sachet de chocolats à chaque enfant de l'école

* en avril, l'amicale a organisé une **vente de saucissons et de fromages** en partenariat avec Les Délices du Saucisson



et la Fromagerie Duroux



L'amicale laïque remercie tous les participants à cette vente, car chaque commande a permis d'apporter un bénéfice à l'amicale.

* le **17 mai**, l'amicale avait prévu d'organiser, à la salle polyvalente, une **soirée antillaise**.

Cette soirée a dû être annulée, faute de réservations suffisantes : une seule famille de l'école et une vingtaine de personnes extérieures.

* le **23 mai**, l'amicale a participé à l'organisation de la **première boum des enfants de l'école**, en lien avec la mairie de Peyrilhac.

Une première partie réservée aux enfants de l'école maternelle a rassemblé une vingtaine d'enfants, accompagnés de leurs parents.

Puis les enfants de l'école élémentaire sont entrés en piste, une cinquantaine d'enfants, auxquels se sont joints quelques collégiens habitant Peyrilhac.



Une très bonne ambiance et une belle réussite pour cette première édition, à en juger par les sourires de tous les enfants présents !

* le **27 juin**, l'amicale a organisé la **fête de l'école** sur l'esplanade du stade.

Dès 16h, les enfants ont pu s'amuser dans les **structures gonflables** installées sur le stade, et ce, jusqu'à très tard le soir. Merci à notre prestataire **Evenemen'Tick** d'avoir permis aux enfants d'en profiter largement !

Des **poneys venus du centre équestre des Hauts de Blond** ont permis aux enfants de découvrir ces animaux au cours de petites balades.

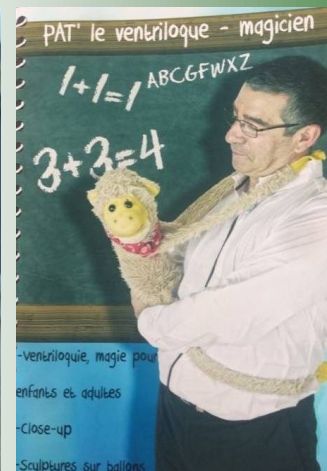
Pendant 3 heures, **une maquilleuse (Angel Of Beaut'y)** a assuré une prestation maquillage pour tous les enfants qui le souhaitent et pour leur plus grand enchantement.

A 19h, tous les enfants de l'école présents se sont rassemblés pour interpréter le **chant final du spectacle Terre en danger**, sous la coordination des enseignantes.

Après le chant des enfants, les **élèves de la classe de CM2** ont été regroupés et se sont vus remettre par l'amicale laïque une **calculatrice** afin de marquer la fin de leur parcours à l'école primaire de Peyrilhac.

A noter la présence de l'équipe enseignante sur une grande partie de la soirée.

Puis à 20h est arrivé sur le podium **PAT le ventriloque – magicien** qui a enchanté les enfants avec son spectacle, pendant près d'une heure et demie.



Toutes ces activités ont été offertes aux enfants par l'amicale laïque.

De l'après-midi jusqu'en soirée, **une tombola sous la forme de vente d'enveloppes** a été proposée, avec **une centaine de lots à la clé**, tous gagnés!

Les stands de restauration et buvette ont permis à chacun de se restaurer avec sandwiches, frites, gâteaux et boissons.

Une animation musicale a été assurée par Grégory Néquier sur tout le déroulement de cette fête d'école.

L'amicale laïque remercie encore très sincèrement tous ceux qui, par leur aide et leur soutien, ont contribué à la réussite de cette fête d'école.

Au cours de cette année scolaire, l'amicale laïque a :

- **reversé la somme de 2000,00 € à la coopérative scolaire, fruit du bénéfice de ses actions menées sur l'année scolaire 2023-2024**
- **financé un spectacle sur le thème du conte, cadeau de fin d'année pour tous les enfants de l'école → montant 700,00 €**
- **financé les cadeaux apportés par le Père Noël → montant 350,00 €**
- **financé les sachets de chocolats offerts à chaque enfant à Noël et à Pâques**
→ **montant : 300,00 €**
- **offert toutes les activités et animations proposées lors de la fête de l'école**
→ **montant : 1400,00 €**

Soit un montant total de 4750,00 €

reversé au cours de cette année scolaire pour l'école et les enfants

A noter que, par la somme versée à la coopérative scolaire, l'amicale laïque a participé au financement de la sortie scolaire de fin d'année et contribué à la gratuité de cette sortie pour tous les enfants.

Toutes ces actions et ces bénéfices ne sont possibles que par l'investissement de parents bénévoles et la participation des familles.

L'année scolaire s'est terminée sur une note plutôt mitigée pour l'amicale laïque, tant en terme d'actions et manifestations que de bénéfices réalisés au cours de cette année :

- **on déplore, depuis plusieurs années, un manque d'implication des familles au sein de l'association, ce qui crée la lassitude des bénévoles actuels**
- **une baisse des bénéfices réalisés cette année, que l'on peut sûrement entre autre expliquer par un contexte social compliqué**

L'amicale remercie très sincèrement toutes celles et tous ceux qui se sont associés à ces actions au cours de cette année scolaire, vous souhaite un bel été et vous donne rendez-vous à la prochaine rentrée scolaire.

La prochaine assemblée générale aura lieu en septembre.

Nous invitons les familles à venir les plus nombreuses possible à cette assemblée générale, au cours de laquelle il sera procédé au renouvellement du bureau.

S'il n'est pas possible de constituer un bureau, l'association sera « mise en sommeil »,

ce qui signifie : - qu'il n'y aura plus de passage du Père Noël à l'école et plus de cadeaux

- qu'il n'y aura plus de fête d'école (entièrement organisée par l'amicale laïque)

- qu'il n'y aura plus de financements apportés à l'école, plus d'actions organisées pour les enfants

Alors, n'oubliez pas, nos enfants comptent sur nous !

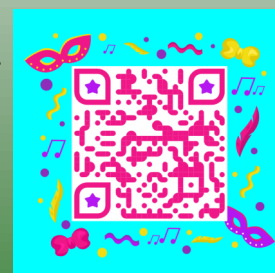
Vous pourrez retrouver les informations au fil de l'eau en nous rejoignant sur la page Facebook de l'association en scannant le QR Code ci-joint.

Pour de plus amples renseignements, vous pouvez prendre contact au numéro indiqué ci-dessous.

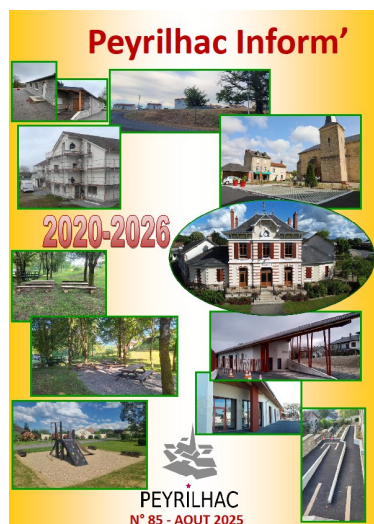
Philippe COUSTY

Président de l'amicale laïque de l'école de Peyrilhac

06 75 08 28 50



Une nouvelle entreprise s'implante sur la zone artisanale de l'Aqueduc, il s'agit de **MR Signaletic**, entreprise qui intervient pour la pose de tout type de signalétiques intérieures et extérieures



*Bulletin Municipal « Peyrilhac Inform' »
N°85– Août 2025*

*Directeur de la publication :
Claude COMPAIN, Maire de Peyrilhac.*

Crédit photos : Mairie de Peyrilhac

*Impression : Imprimerie METTAI
38, avenue Maryse Bastié à Couzeix*

*Imprimé à 750 exemplaires
Distribué par nos soins.*

MAIRIE

Horaires d'ouverture au public du secrétariat de mairie

	Matin	Après-midi
Lundi	9h00 à 12h30	14h30 à 18h00
Mardi	9h00 à 12h30	Fermé
Mercredi	9h00 à 12h00	Fermé
Jeudi	9h00 à 12h30	14h30 à 18h00
Vendredi	9h00 à 12h30	14h30 à 18h00
Samedi	9h00 à 12h00 (fermé en juillet et août)	Fermé

Téléphone du secrétariat : 05.55.75.84.15

Courriel : secretariat.mairie@peyrilhac.fr

Attention : du 04 au 22 août, le secrétariat de mairie sera ouvert au public uniquement les matins du lundi au vendredi aux horaires habituels.

DECHETERIE

Saint-Gence – lieu-dit Puy Boursaud (en direction de Limoges)
Mercredi et samedi de 9h00 à 12h30 et de 14h00 à 18h00.

Collecte des déchets ménagers

Les collectes ont lieu:

- Les samedis matin des semaines paires pour les ordures ménagères (bacs verts) ;
- Les lundis matin pour les déchets recyclables (bacs bleus).

Direction propreté de Limoges Métropole

Commande et remplacement des bacs verts et bleus, problème de collecte :

0800 86 11 11 (gratuit depuis un poste fixe)

ENEDIS

Dépannage électricité : 0 972 675 087

Distribution de l'eau potable

Géré par la Communauté Urbaine Limoges Métropole
Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h
Tél : 05 55 45 62 36

Urgences week-end et jours fériés : 05 55 04 46 00

eau@limoges-metropole.fr

www.limoges-metropole.fr

Gendarmerie de Nieul

24 rue des Vignes 87510 Nieul

Tel : 05.55.75.80.07

URGENCES

SAMU : 15

POLICE : 17

POMPIERS : 18

Toutes urgences : 112

Numéro prioritaire, européen et fonctionne avec mobiles et fixes

Télécharger l'application

Panneaupocket

Sur votre smartphone

Pour avoir les informations

de la commune.

**Panneau
Pocket**

 facebook.com/peyrilhac


PEYRILHAC.fr
site officiel